

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-4-1

Séance du vendredi 13 avril 2012

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UN RAPPEL DE CONTRIBUTION DUE AU TITRE DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 232-1 et suivants et L 313-8-1,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2011/1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de la remise partielle de la dette de Monsieur et Madame H d'un montant de 1 495 € dans le cadre du dossier d'aide sociale de Madame K, hébergée à l'EHPAD « Saint Morand » à ALTKIRCH, étant entendu que les crédits nécessaires à l'émission du mandat pour l'annulation du titre émis sur l'exercice 2011 sont inscrits au programme I612, chapitre 67, fonction 53, nature 673.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions